



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/112

OBJET : ADHÉSION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU RÉSEAU FRANÇAIS DES FABLABS (RFF LABS)

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 24 juin 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 juin 2019

Le 2 juillet de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Léognan – Foyer municipal

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	M. LARRUE	GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. BLANQUE	MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. DANNÉ, secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/112

OBJET : ADHÉSION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU RÉSEAU FRANÇAIS DES FABLABS (RFF LABS)

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier l'article 3-1-1,

Considérant l'avis de la commission développement économique du 4 juin 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le Réseau Français des Fablabs (RFF Labs) est une association ayant pour objet de :

- Rassembler les structures françaises dont l'objet est d'animer, à titre principal ou accessoire, un espace ouvert de fabrication (FabLab), participant au réseau international des "FabLabs" ;
- Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et administrations ainsi que des autres organisations en Europe et dans le monde ;
- Apporter accompagnement, conseils et appui à ses membres ;
- Communiquer sur les actions, réalisations et bénéfices du réseau des Fablabs ;
- Permettre aux FabLabs de se rapprocher pour mutualiser des moyens, du matériel, et développer des projets en communs.

Cette association regroupe actuellement 70 fablabs sur le territoire national. Elle dispose d'un Conseil Scientifique portant différents sujets d'études et de recherche sur les thématiques en lien avec le développement et la gestion opérationnelle des fablabs.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet EUREKAPOLE, et plus particulièrement du fablab EUREKAFAB, rejoindre ce réseau permet à la Communauté de Communes de Montesquieu de bénéficier des retours d'expériences d'autres porteurs de projets de fablabs et de contribuer aux travaux permettant de faire avancer les réflexions sur la médiation numérique et technologique. L'adhésion à cette association s'élève à 50 € TTC par an.

En outre, dans le cadre des événements relatifs à l'inauguration du bâtiment EUREKAPOLE, la Communauté de Communes de Montesquieu a sollicité la participation d'un expert du Conseil Scientifique du RFF Labs pour la table-ronde intitulée « fablabs et co-working : nouveaux espaces pour innover au service des territoires ». L'expert sollicité, Matei GHEORGHIU, est co-auteur de l'étude intitulée « livre blanc – panorama des fablabs en France » publiée par le RFF Labs le 01 mai 2019. Au titre de cette participation, le RFF Labs demande le versement d'une contribution financière pour un montant forfaitaire à la libre appréciation de la Collectivité. Il est proposé le versement d'une contribution d'un montant de 200 € TTC.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20190702-2019_112-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/112

**OBJET : ADHÉSION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
RÉSEAU FRANÇAIS DES FABLABS (RFF LABS)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à adhérer au Réseau Français des Fablabs (RFF Labs) pour un montant de 50 € TTC,
- Autorise le Président à procéder au versement d'une contribution forfaitaire de 200 € TTC au RFF Labs,
- Prévoit le montant des dépenses sur le budget pour l'année 2019.

Fait à Martillac, le 2 juillet 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement